

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 17/01/2022
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 22 janvier 2022
À 19h00 à la SPL du Pays Coulangeois

Ordre du jour

➤ PROJETS :

- Communauté d'Agglomération d'Auxerre : AMI SOLAIRE N°2
- Périscolaire : Aménagements de l'espace

➤ FINANCES PUBLIQUES :

- SDEY : délibération permanente pour le financement de l'ensemble des travaux
- Ancien local de la boulangerie
- Aménagement jardin des Dames : Demande de subvention Attractiv' Yonne

➤ SMEA :

- Modification des statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique

➤ PERSONNEL :

- Adjointes d'animation : demande le versement de l'IFSE mensuellement
- Secrétaire de mairie : remplacement congé maternité

➤ DIVERS :

- Agents : Charte devoir de réserve
- Communauté d'Agglomération : Fiches projets

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangeois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. DUCHEMIN Philippe, M. POISSON Jean-Baptiste, Mme MALTOFF Odile, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUY Christophe, M. GUIBERT Jean-Paul, Mme CHAMFORT Aurélie, M. CARBONNEAUX Jacques, Mme Magali BERNARD; Mme GAUTHIER Liliane

Absents excusés : M. Damien DUFOUR ; Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. MOUSSU Noël ; M. GAUTHIER Cyril,

Pouvoir : M. MOUSSU Noël donne pouvoir à M. GUIBERT Jean-Paul

Secrétaire : M. MOUY Christophe



Le compte rendu du Conseil Municipal du 16/12/2021 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé (11 voix pour).

POJETS

1) Réalisation centrales solaires photovoltaïques – Etudes d'opportunité et de faisabilité par la Communauté de l'auxerrois

Valoriser les ressources du territoire en développant la production locale d'énergies renouvelables est un engagement fort de la commune de Coulanges-La-Vineuse. Ainsi, l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur des parcelles dont elle est propriétaire fait partie des opportunités que la commune souhaite étudier.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie renouvelable, la Communauté de l'auxerrois souhaite favoriser ce type de projet en finançant la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur les parcelles proposées par ses communes membres.

Ainsi, la ville de Coulanges-La-Vineuse souhaite donner mandat à la C.A. pour la réalisation des études susmentionnées sur les parcelles qu'elle souhaiterait équiper de centrales solaires.

Après avoir délibéré, la municipalité décide :

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- De donner mandat à la Communauté de l'auxerrois pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur des parcelles dont elle est propriétaire et qu'elle aura proposées ;
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote 11 pour

2) Périscolaire : Aménagement de l'espace

Mme le Maire informe les conseillers que le directeur de l'accueil périscolaire de la commune a soumis quelques devis dans l'objectif d'améliorer l'aménagement de l'accueil périscolaire :

- devis de la société OXO d'un montant de 2807.73 € TTC comprenant des poufs (pouf banane, pouf pastèque), un vidéo projecteur, des meubles de rangement et des tapis
- devis de la société Tissdecor pour un rideau de séparation, tissu M1 acoustique afin de pouvoir séparer les groupes à la cantine, et diminuer l'impact sonore, pour un montant de 1484.50 € TTC.

Le conseil examinera si les fournitures inscrites sur le devis OXO sont à la charge de la SPL ou de la commune. Concernant le rideau, les conseillers préfèrent opter pour une isolation acoustique.

FINANCES PUBLIQUES

3) SDEY : REGLEMENT FINANCIER DU SDEY : TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COULANGES-LA-VINEUSE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Mme Le Maire rappelle que la commune de Coulanges-La-Vineuse a délibéré pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Coulanges-La-Vineuse, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Mme Le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 10 décembre 2021 délibération N°97-2021)

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune Coulanges-La-Vineuse, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 14 décembre 2020 portant règlement financier 2021,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 10 décembre 2021 (joint en ANNEXE de la présente délibération)).

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier, ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Coulanges-La-Vineuse, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €
DIT que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

Vote 11 pour

4) Ancien local de la boulangerie – rue André Vildieu

Mme le Maire informe les conseillers que le nouvel acquéreur de l'ensemble des bâtiments a proposé à la commune le possible rachat de la partie boulangerie (partie la plus abîmée). Cette partie comprend le commerce et l'habitation donc la boutique + le labo + la réserve + le fournil + escalier + pièce à rénover 2 + pièce à rénover 1 + chambre 1 + palier + accès grenier et grenier + salle d'eau + salle de séjour + cuisine + chambre 2 + chambre 3 + pièce à rénover 3. (se référer au plan).

Le montant proposé est de 15 000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à faire une offre à hauteur de 10 000 € et demande à ce que les frais de géomètre soient à la charge du vendeur

Vote 11 pour

5) Aménagement jardin des Dames : Demande de subvention Attractiv' Yonne

Mme le Maire informe les conseillers qu'au vu de la réception des offres, le montant global des travaux est de 291 191.61 € HT, soit une plus-value de 51 191.61 €.

Pour rappel le montant de base était de 240 000 €.

Une subvention complémentaire a été demandée à la région, une réponse sera donnée dans le mois.

En parallèle de cette demande, Mme le Maire propose de refaire une demande de subvention au titre d'Attractiv' Yonne à hauteur de 30 % du montant global, plafonnée à 30 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au titre de l'appel à projet « Attractiv'Yonne » à hauteur de 30% plafonné à 30 000€.

Vote 11 pour

SMEA

6) Modification des statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation,

VU les Statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0147 portant création du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 3 octobre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2019/0987 portant adhésion de la commune de Coulanges-la-Vineuse au syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 24 mai 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2020/0465 portant modification des statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique en date du 09 juin 2020 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0138 du 27 janvier 2021 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'enseignement artistique.

VU la délibération n°2021 12 16 – 5 en date du 16 décembre 2021 du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

Madame le Maire rappelle que la Commune est adhérente du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique.

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'enseignement artistique adopté par ce dernier en séance le 16 décembre 2021.

Il expose les modifications apportées et donne lecture de la délibération concernée et des statuts modifiés.

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Ainsi, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte d'enseignement artistique.

Le Conseil Municipal/Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique,
- **S'ENGAGE** à entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne application de la présente,
- **AUTORISE** Madame/Monsieur le Maire/Président à signer tous les actes et documents en ce sens.

Vote 11 pour

7) Personnel communal : versement de l'IFSE mensuellement pour les adjoints d'animation

Mme le Maire informe qu'il a été proposé aux adjoints d'animation de toucher leur IFSE mensuellement, comme les autres agents, et plus annuellement.

Cela ayant été accepté par lesdits agents, il est donc proposé de modifier la délibération n° 2017/100, instaurant le régime indemnitaire, en incluant le versement mensuel de l'IFSE pour les adjoints d'animation.

Vote 11 pour

8) Secrétaire de mairie : Remplacement congé maternité

Mme le Maire informe les conseillers que la secrétaire de mairie sera en congé maternité du 05/03 au 25/06/2022, dates qui peuvent être modifiées en fonction de son état de santé.

Pour la remplacer, une stagiaire est prise en formation du 07/02/2022 au 18/03/2022 (Carine Bacheley), sous la tutelle de la secrétaire de mairie et ensuite un contrat de remplacement lui sera fait sur les mêmes dates de congé que la secrétaire.

Cette dernière est en formation « assistante administrative et commerciale au GRETA 89 ».

DIVERS

- Agents : Note de service sur le devoir de réserve
- Fiches projets : Plateau sportif / local technique / Place de la mare / médiathèque intercommunale / Réaménagement muséographique du musée de la vigne

Le Maire,
Odile MALTOFF



COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal Ordinaire du 21/01/2022 :

- DÉL n°2022 - 001 – CA : Etude panneaux solaires
- DÉL n°2022 - 002 – SDEY : délibération permanente
- DÉL n°2022 - 003 – Jardin des Dames : Attractiv Yonne
- DÉL n°2022 - 004 – SMEA : Modification des statuts
- DÉL n°2021 - 005 – IFSE mensuel pour les adjoints d'animation

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
Jeudi 24/02/2022

COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 21/01/2022

Mme Odile MALTOFF :

M. Jean-Baptiste POISSON :

M. Philippe DUCHEMIN :

Mme LIPS Elisabeth :

M. MOUY Christophe :

M. Jean-Paul GUIBERT :

Mme Liliane GAUTHIER :

Mme Aurélie CHAMFORT :

M. Jacques CARBONNEAUX :

M. Cyril GAUTHIER :